



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL



FICHE FORMATION

Métier

Le moniteur-éducateur exerce son activité auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes en situation d'handicap ou en situation de dépendance, dans des établissements ou services spécialisés. Avec des adultes en situation de grande dépendance (handicapés physiques ou mentaux), le moniteur-éducateur vise à leur faire accomplir les gestes pratiques du quotidien. Il peut exercer au sein d'un centre de soins, d'un institut médico-pédagogique ou médico-professionnel, d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), d'un centre d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, d'un foyer de l'enfance, d'une maison d'accueil spécialisé (MAS), d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), d'un foyer de vie... Mais il peut également exercer dans les services de l'aide sociale à l'enfance.

Voies d'accès au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

- Formation initiale
- Formation continue : financement employeur
- Apprentissage : jeunes de moins de 26 ans et personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- VAE (validation des acquis de l'expérience)

Conditions d'accès à la formation

Aucun diplôme n'est requis pour accéder à la formation de moniteur éducateur. Les candidats à cette formation font l'objet d'une sélection d'entrée en formation.

Inscription aux sélections d'entrée en formation

➤ En formation initiale :

L'inscription se fait en ligne sur notre site Internet. Elle sera prise en compte à la réception du règlement des frais de sélection et des pièces à joindre pour la constitution du dossier de candidature.

➤ En formation continue et en apprentissage :

Une fiche d'inscription à retirer sur notre site Internet ou au point d'accueil ICO.

MONITEUR EDUCATEUR

Siège social
IMF, 50, rue de Village
CS 20109
13294 Marseille cedex
tél. : 04 91 24 61 10
fax : 04 91 47 52 15
imfinfo@imf.asso.fr
www.imf.asso.fr

Unité de formation Marseille
IMF, 13, rue Chape
CS 20109
13294 Marseille Cedex
tél. : 33 (0)4 91 36 51 30
fax : 33 (0)4 91 36 51 39
unite.chape@imf.asso.fr

Unité de formation Avignon
IMF, Hamadryade - Bat B
55 allée Camille Claudel - BP 71226
84911 Avignon cedex 9
tél. : 33 (0)4 32 40 41 80
fax : 33 (0)4 32 40 41 88
unite.vaucluse@imf.asso.fr

Antenne de formation Arles
IMF, 12 chemin du Temple
13200 Arles
tél. : 33 (0)4 90 99 08 74
unite.arles@imf.asso.fr

Epreuves de sélection d'entrée en formation

- **une épreuve écrite d'admissibilité** (5 questions d'actualité)
- **deux sous épreuves d'admission** Le candidat fournit un dossier qui constituera le support pour les deux sous-épreuves. Il comprend :
 - un curriculum vitae
 - une lettre de motivation
 - un écrit présentant le projet professionnel du candidat

1ère sous épreuve : examen du dossier

Après étude du dossier par le jury, un classement des résultats obtenus à cette sous épreuve est réalisé. La proportion des candidats retenus pour la seconde épreuve est équivalente à 3 fois nos quotas (quotas variant en fonction des unités de formation).

2ème sous épreuve : épreuve individuelle

Nature : Cette épreuve prend la forme d'un entretien individuel. Cet entretien est centré sur le parcours du candidat et son intérêt pour la formation et le métier.

Durée : 20 minutes

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés ci-dessous :

- Diplômes, certificats ou titres homologués ou inscrits au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) de niveau IV minimum
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Baccalauréat
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat

Sont dispensés des épreuves d'admission et d'admissibilité les candidats en parcours post-VAE bénéficiant d'une décision du jury VAE (en cours de validité).

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les candidats lauréats de l'Institut du Service Civique.

Eléments généraux de la formation

Durée de la formation : sur 2 ans - **1930** heures soit :

➤ **950 h de formation théorique.**

Réparties en quatre domaines de formation correspondant aux quatre domaines de compétences (DC) :

- DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h)
Le développement de la personne, les troubles du développement, les actions éducatives et supports, la compréhension du système familial
- DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h)
Observation et évaluation des situations éducatives, conception du projet éducatif
- DC 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle (125 h)
Communication professionnelle, travail en équipe pluri-professionnelle
- DC 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)
Politiques publiques et sociales, dynamique institutionnelle

➤ **980 h de formation pratique.**

Soit 7 mois de stages répartis sur les deux années de formation. Lors de la première année, un stage de trois semaines peut être effectué à l'étranger.

Coût de la formation

➤ **La formation initiale est prise en charge par le Conseil Régional PACA.**

Droits d'inscription : 170€ par an

Tous les étudiants doivent s'acquitter de ces frais. Les étudiants bénéficiaires d'une aide régionale d'études seront remboursés après notification de l'attribution de l'aide.

➤ **La formation continue et l'apprentissage :**

Le coût de la formation est pris en charge intégralement par l'employeur ou l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur agréé) auprès duquel il cotise : **10 925 €** (devis fourni sur demande).

Aides financières accordées aux étudiants

- **Demande d'Aides Régionales d'Etudes (Bourse et Indemnité)** : elles peuvent être attribuées aux étudiants, après constitution d'un dossier et en fonction des ressources de la famille. Ces bourses sont attribuées par le Conseil Régional. Les demandes sont à déposer après admission en formation.

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Sites de formation

IMF Avignon

55 Allée Camille Claudel
Hamadryade Bâtiment B - 84140 Montfavet

IMF Marseille

13, rue Chape - 13004 Marseille

Contacts

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12 - imfinfos@imf.asso.fr

**Du Lundi au Vendredi : 8h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30
(sauf vendredi 17h)**

Informations plus

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <http://www.imf.asso.fr>

Insertion professionnelle

**83 % des diplômés ont trouvé un emploi
à moins de 3 mois de l'obtention de leur diplôme,
dont la moitié en CDI.**